

En projet

Mars 2017

N°1

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

10 ans

C'EST LA DURÉE DU
PROJET RÉGIONAL DE
SANTÉ AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

5 ans

C'EST LA DURÉE DE
MISE EN ŒUVRE DU
SCHÉMA RÉGIONAL
DE SANTÉ DU PRS

La conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

*_Elle concourt à la
politique régionale
de santé par ses avis.
_Elle peut notamment
faire toute proposition au
directeur général de l'ARS
sur l'élaboration, la mise
en œuvre et l'évaluation
de la politique de santé
dans la région.*

Ce nouveau bulletin, à destination de l'ensemble des partenaires de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a pour objectif de vous donner une information régulière sur l'élaboration, qui se déroule tout au long de cette année 2017, du Projet régional de santé (PRS) Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028.

UN NOUVEAU PROJET RÉGIONAL DE SANTÉ

La loi de modernisation de notre système de santé (janvier 2016) réforme le projet régional de santé en renforçant la transversalité au profit des parcours de santé des patients. Elle attend également de la part des ARS, un projet plus simple à appréhender et une stratégie plus lisible. Nous devons ainsi développer une vision prospective pour définir les orientations stratégiques en santé à 10 ans pour notre région. Celles-ci seront ensuite déclinées dans un schéma régional unique, qui sera déployé sur 5 ans, de manière à développer une approche plus intégrée et territorialisée du système de santé et au plus près des besoins de la population.

Le projet régional de santé Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028 sera constitué de 3 éléments :

- **Un cadre d'orientations stratégiques (COS)**, défini en lien avec la stratégie nationale de santé. Le COS détermine les objectifs généraux et les résultats attendus à 10 ans pour améliorer l'état de santé de la population, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier celles relatives à l'accès à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social.

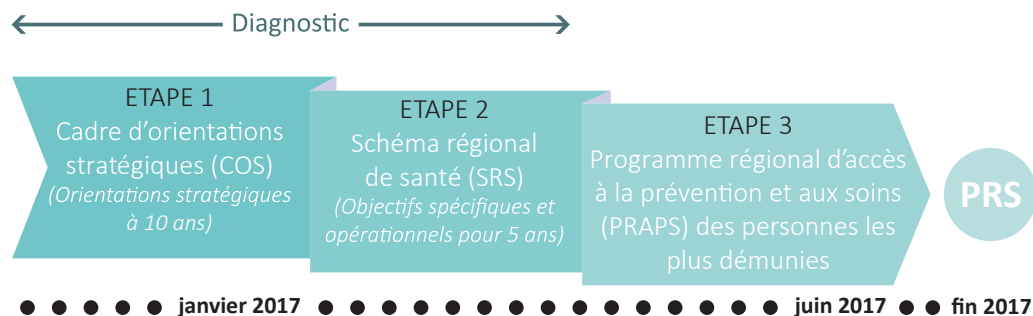
- **Un schéma régional de santé (SRS)**, établi sur la base d'une évaluation des besoins de santé, sociaux et médico-sociaux et des réponses existantes à ces besoins, y compris celles mises en œuvre dans le cadre d'autres politiques publiques. Il détermine des objectifs visant à :

- développer la prévention et la promotion de la santé ;
- améliorer l'organisation des parcours de santé en favorisant la coordination et la coopération des acteurs ;
- favoriser l'accès aux soins, à la prévention et à l'accompagnement sur les plans social, géographique et de l'organisation ;
- préparer le système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles.

Il comporte en outre des objectifs quantitatifs et qualitatifs d'évolution de l'offre pour les activités hospitalières soumises à autorisation ainsi que pour l'offre en établissements et services médico-sociaux.

- **Un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des personnes les plus démunies**, décliné du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité dans l'accès au système de santé.

Les grandes étapes du PRS



LE CADRE D'ORIENTATIONS STRATÉGIQUES : DÉCRYPTAGE

Le COS, présenté à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA) le 14 février dernier, comprend deux axes :

- Comprendre les problématiques de santé de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le projet régional de santé constitue l'instrument privilégié pour adapter la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé aux caractéristiques de la région. L'enjeu est de bien comprendre les spécificités et problématiques particulières en matière de santé avant d'identifier, à dix ans, les objectifs généraux de santé pour notre région.
- Définir les orientations et objectifs stratégiques dans lesquelles devra s'inscrire l'élaboration du schéma régional de santé (SRS).

Axe 1 : comprendre les problématiques et anticiper l'avenir

Auvergne-Rhône-Alpes, 2^e région la plus peuplée de France après l'Ile-de-France, compte aujourd'hui 7,7 millions d'habitants, soit 12 % de la population française et représente 13 % du territoire national avec 70 000 km².

Globalement l'état de santé de la population est plus favorable qu'au plan national, mais avec de fortes disparités infrarégionales. Les zones urbaines connaissent des taux de mortalité très faibles, contrairement à l'ouest de la région où les taux sont plus élevés que la moyenne nationale. En matière d'accès aux soins, les difficultés se concentrent à l'ouest de la région et dans les zones de montagne.

Notre région doit également faire face à des enjeux démographiques importants. En 2030, ce sont 3000 personnes qui seront nouvellement dépendantes par an. Le défi sera de leur apporter des réponses adaptées à leurs besoins. Par ailleurs, les séjours hospitaliers sont plus courts et les maladies plus longues. Ce paradoxe s'explique grâce aux progrès médicaux qui permettent désormais de traiter les phases aigües de la maladie dans des délais très courts.

La mise en place d'un nouveau PRS implique également de se projeter à 10 ans en tenant compte, entre autres, de l'impact des révolutions technologiques sur la santé : télémédecine, robotisation, cartographie du génome.

Par ailleurs, on peut déjà affirmer que la médecine de demain sera celle des 4P :

- préventive car elle s'intéresse au mieux être et non à la maladie ;
- personnalisée car elle tiendra compte du profil génétique d'un individu ;
- prédictive car elle tentera d'identifier les prédispositions génétiques pour adapter le traitement et la prise en charge ;
- participative car elle s'appuiera sur l'implication et la responsabilisation des patients.

Sur les 11 CTS constitués, 10 ont été installés. Le CTS Drôme-Ardèche sera installé le 20 mars.

Missions

_Contribuer aux travaux sur les diagnostics territoriaux qui alimenteront le schéma régional de santé
_Donner un avis sur les diagnostics territoriaux en santé mentale

Axe 2 : définir les orientations du COS

Les 6 orientations du projet de COS sont, à ce stade des travaux, déclinées en 26 objectifs stratégiques dont quelques exemples sont mentionnés ci-dessous.

1. Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques publiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique
> Rendre les jeunes acteurs de leur santé
2. Favoriser l'accès à la santé
> Assurer l'accès au premier recours et à l'urgence dans les délais requis
3. Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours, reposant prioritairement sur l'ambulatoire, et par le soutien à domicile
> Soutenir les professionnels libéraux dans la prise en charge des parcours complexes (plateforme territoriale d'appui) et développer la politique de soutien aux aidants
4. Renforcer la préparation du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles
> Mettre en place une veille prospective et travailler sur les risques complexes
5. Renforcer la promotion et le respect des droits des usagers
> Améliorer l'information et la communication sur le système de santé et son bon usage auprès des usagers
6. Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations
> Exercer une vigilance active dans le champ de l'innovation en santé et accompagner les plus efficaces

UNE CONSULTATION SOUMISE AUX PARTENAIRES

Lors de la phase de consultation de septembre à décembre 2017, de nombreux partenaires de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes seront invités à donner un avis sur les 3 documents constitutifs du projet régional de santé 2018-2028 : le COS, le SRS et le PRAPS.

Le préfet de région, la CRSA, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, le conseil régional, les 12 conseils départementaux et la Métropole de Lyon, et les 4181 communes de la région Auvergne-Rhône-Alpes pourront formuler leur avis.

Outre cette phase de consultation officielle, les acteurs seront amenés à faire part de leurs remarques aux étapes essentielles de construction du PRS dans les instances existantes (Conseil de surveillance, CRSA, Conseils territoriaux de santé (CTS), la commission de coordination des politiques publiques en prévention et celle dans le champ du médico-social).

CALENDRIER 2017

14 février 2017 : présentation du Cadre d'orientation stratégique à la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie (CRSA)

Février à avril :

- diagnostics territoriaux par les conseils territoriaux de santé
- travaux d'élaboration du schéma régional de santé

Septembre à décembre : phase de consultation

31 décembre : adoption du Projet régional de santé par le directeur général de l'ARS